

Objectif 03-1: Garantir des cours d'eau et des milieux aquatiques de qualité

- Objectif 03-1: Garantir des cours d'eau et des milieux aquatiques de qualité

La préservation de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques s'appuie en premier lieu sur une stratégie d'optimisation de l'utilisation de l'eau par la réduction de la consommation, le recours à des ressources alternatives aux prélèvements dans les milieux naturels en période d'étiage et par la réduction des rejets polluants (pollutions domestiques, accidentelles ou liées aux activités économiques du territoire).

[...]

Référence ID de l'article : #3492

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-31 14:14